



Financement participatif : Quel bilan 4 ans après la réglementation ?

CROWDTUESDAY

Mardi 26 février 2019



ABOUT CROWDTUESDAY

- Small networking event, characterized by informal atmosphere
- Aiming at bringing together at local level the various actors around the crowdfunding industry
- Consolidating the crowdfunding ecosystem at regional and european level
- Implemented by volunteer ECN Members

AGENDA

- Stéphanie Savel



- Julien Paillé



- Arielle Dalens



- Jean-Noël Barrot, Député MODEM de la 2ème circonscription des Yvelines et Vice-Président de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire

APRÈS 4 ANS DE RÉGLEMENTATION

Quel bilan pour le crowdfunding ?

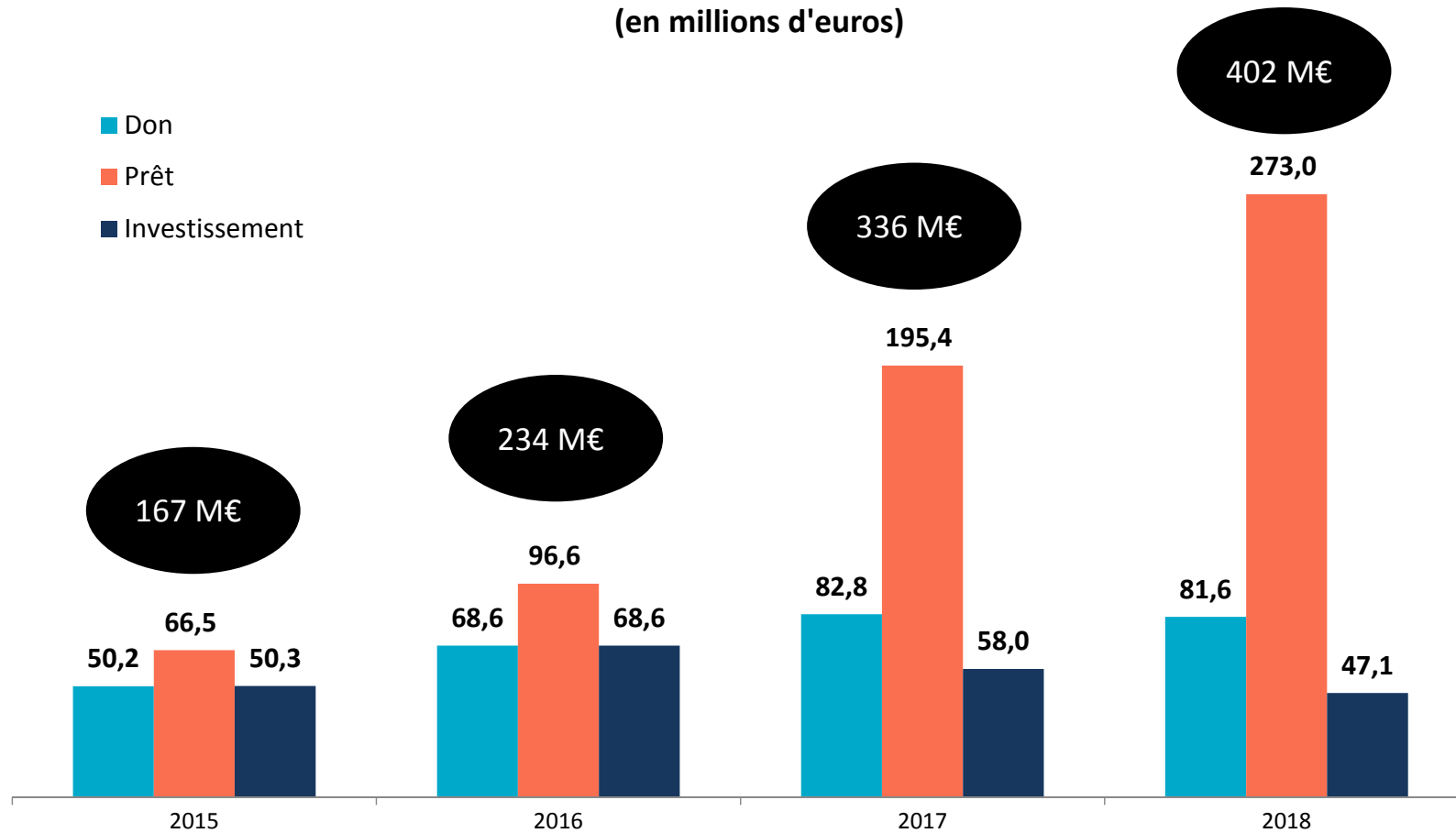


**Financement
Participatif
France**

Stéphanie SAVEL
Présidente
FPF

La croissance des montants collectés

Montants collectés par la finance participative
(en millions d'euros)

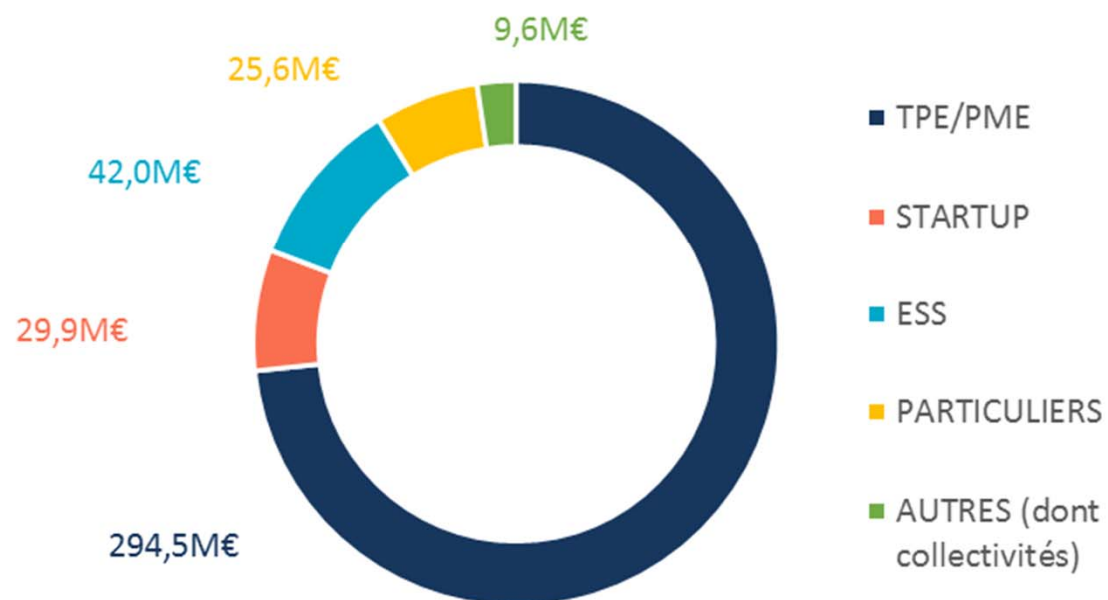


Source : Baromètres du crowdfunding, réalisé par KPMG pour FPF

Que finance le financement participatif ?

🌀 Depuis 2015, 100 903 projets financés de tous types

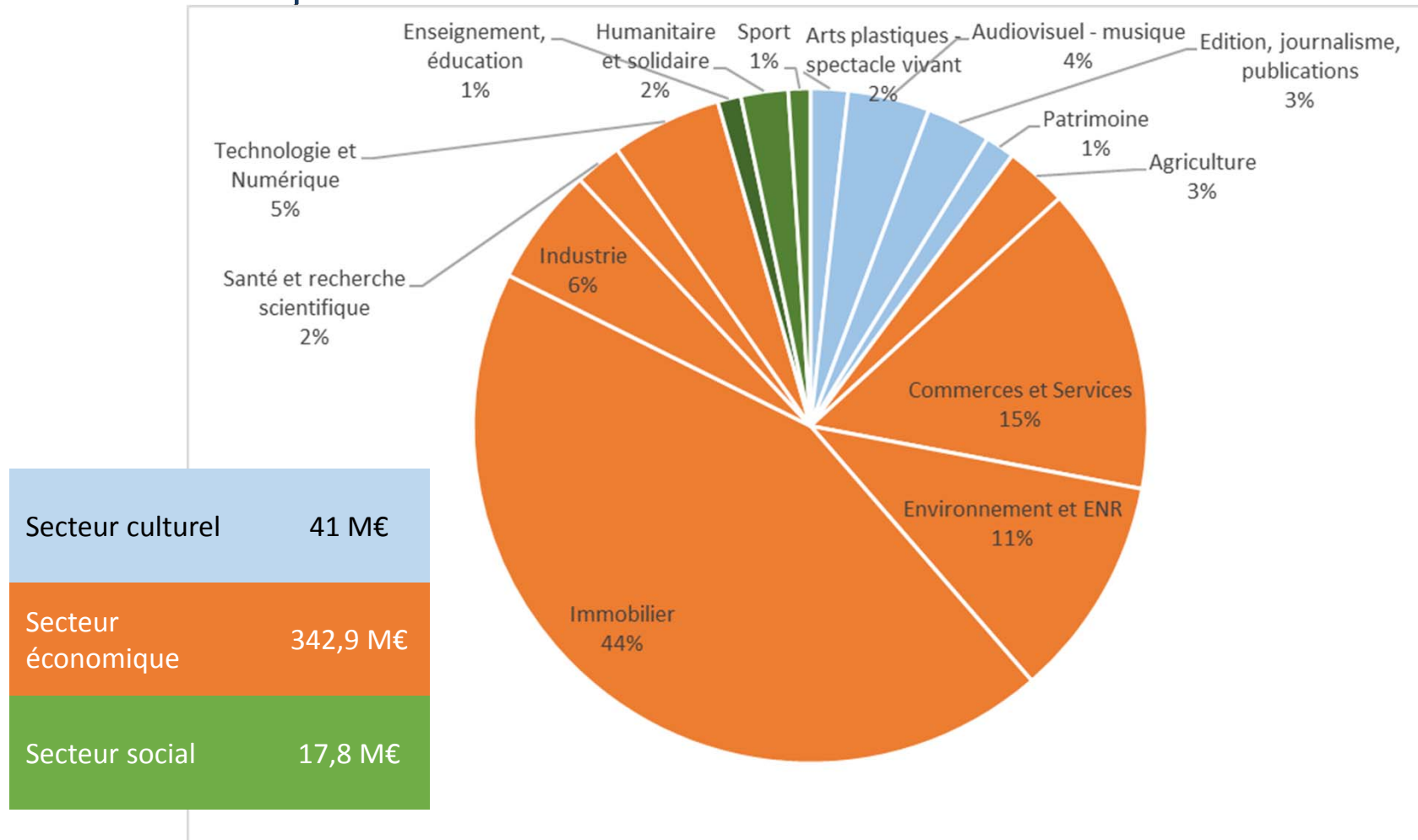
Répartition des volumes collectés par types de porteurs de projet en 2018



Source : Baromètre du crowdfunding 2018, réalisé par KPMG pour FPF

Que finance le financement participatif ?

... et dans tous les secteurs d'activités, en particulier le secteur économique



Les impacts pour les épargnants

☀️ 6.6 millions de souscriptions entre 2016 et 2018

☀️ Un apprentissage du financement et une diversification du risque

- Des financeurs « multi-plateformes »
- Des financeurs « multi-produits financiers »

☀️ La possibilité d'arbitrer entre

- La recherche de rendement : entre 8% et 12% pour des prêts de 12 à 24 mois dans l'immobilier
- La recherche d'impact : ENR, ESS...

☀️ Co-investir auprès d'investisseurs professionnels ou institutionnels

Depuis 4 ans, le développement d'un écosystème

☀ Des activités induites nouvelles :

- Des agences de communications qui coachent les porteurs de projets.
- Des plateformes d'agrégation de projets.
- Des robots-advisors.
- Des sociétés qui proposent des plateformes en marque blanche.
- Des sociétés qui proposent des solutions blockchain.
- Etc.

☀ Une réallocation des flux d'épargne, transparente et directe entre les territoires

- Territoires à forte capacité d'épargne vs territoires d'implantation des projets
- Le financement de proximité et au-delà

☀ Un fort impact pour les collectivités publiques :

- Une implication significative du citoyen dans la mise en place des politiques publiques
 - Passage de « citoyen consommateur » à « citoyen acteur de sa localité ».
 - Le citoyen accède facilement aux projets et bénéficie de plus de transparence grâce à la traçabilité des fonds.
- Pallie à la baisse des dotations publiques.
- Crée des synergies entre les différents acteurs locaux.
 - Exemple : En créant un portail web, l'initiative du département de l'Ardèche a permis de récolter 1.8 millions d'euros et de financer 200 projets.

Un secteur transparent

☀ Différents statuts :

- IFP, CIP, PSI

☀ Les membres de FPF s'engagent sur une **charte de déontologie**

- Obligation pour les les IFP prêt et CIP obligations et minibons d'afficher les **indicateurs de performance**



Un secteur en cours de consolidation

🌀 Au 31 décembre 2018, **194 plateformes** :

- **154 IFP** dont 84 que du don et les autres du prêt.
- **57 CIP** dont 19 sont à la fois IFP et CIP.
- **2 PSI.**

🌀 Quelques mouvements ces dernières années :

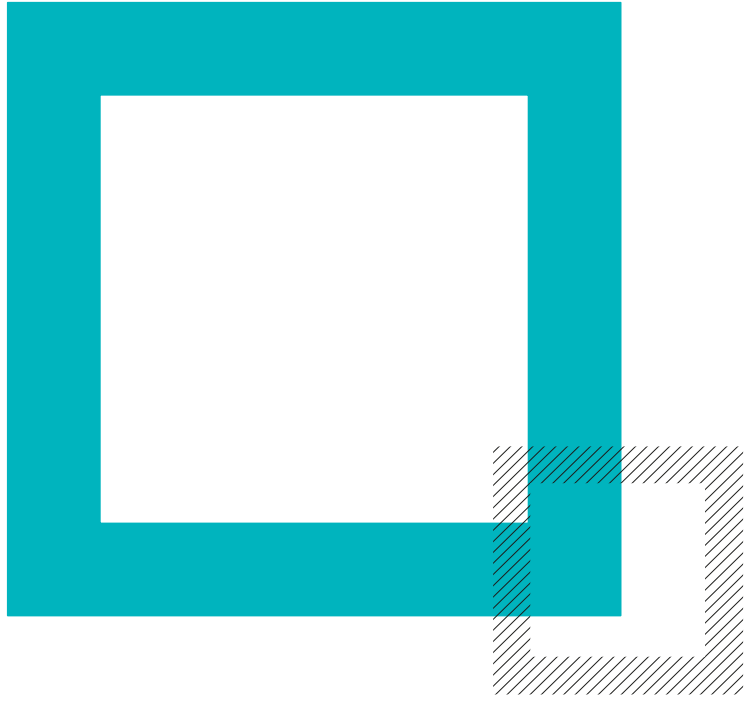
- **En 2019 :**
 - **Prexem** rachetée par **Happy capital**
 - **Homunity** rachetée par **Credit.fr/Tikehau**
- **En 2018 :**
 - **KissKissBankBank, et Lendopolis** sont rachetées par **la Banque Postale.**
 - **Lumo** rachetée par **la Société Générale.**
- **En 2016 :**
 - **Finsquare** rachetée par **October.**
 - **Prêtgo** rachetée par **Happy capital**

MERCI



**Financement
Participatif
France**

www.financeparticipative.org
info@financeparticipative.org



PRÉSENTATION AMF - *CROWDTUESDAY*



ACTIVITÉS DE L'AMF EN LIEN AVEC LES CIP

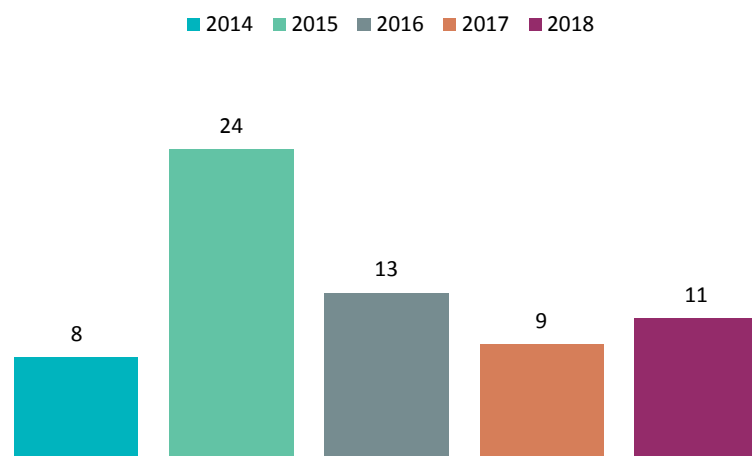


1

L'activité d'immatriculation

- 66 dossiers d'immatriculation de CIP validés par l'AMF depuis la création du régime.
- 4 programmes d'activité d'entreprises d'investissement approuvés (agrément délivré par l'ACPR).
- Des demandes d'immatriculation stables depuis 2016 :

Nombre de dossiers d'immatriculation de CIP validés par l'AMF



L'activité de suivi

- la fiche de renseignement annuelle :
 - Rédaction d'un rapport destiné à la direction et aux membres du collège de l'AMF (non publié jusqu'à présent),
 - Outil de suivi.

- veille sur les pratiques commerciales des plateformes :
 - Vérification des informations disponibles sur les pages publiques des sites des plateformes,
 - Suivi de la communication sur les réseaux sociaux.

- Examen des modifications significatives apportées aux programmes d'activité des CIP et PSI crowdfunding.

- Traitement des signalements et autres alertes.

L'élaboration de la doctrine

- Position DOC-2014-10 établie conjointement avec l'ACPR sur l'absence de fourniture du service de placement non garanti.
- Instruction 2014-11 : processus d'examen de la demande d'immatriculation.
- Instruction 2014-12 sur les informations à transmettre aux investisseurs.
- Position 2018-02 (établie conjointement avec l'ACPR) sur la commercialisation des offres de financement participatif, le calcul des taux de défaillance et la gestion extinctive des plateformes.



PRINCIPALES TENDANCES ET POINTS D'ATTENTION DE L'AMF



2

Les principales tendances observées

- ❑ les émissions obligataires l'emportent largement sur les investissements en titres de capital avec 62% du total des fonds levés par les plateformes au 31/12/2017.
- ❑ Les titres ordinaires se taillent la part du lion (par rapport aux titres composés et aux minibons).
- ❑ La part du secteur immobilier s'est accrue par rapport à l'année 2016 et s'élève à 55,37% du total des financements octroyés au 31/12/2017 contre 50% un an auparavant.
- ❑ Le secteur de l'environnement et de l'énergie bénéficie d'une dynamique positive (16% de la collecte en 2017).
- ❑ Stabilité du taux de conversion des inscrits en investisseurs (environ 20%).
- ❑ Les données financières recueillies témoignent d'une légère amélioration de la situation financière des plateformes.

Les points d'attention de l'AMF

- immobilier locatif (fiscalité, information sur l'endettement, indication claire du rôle des investisseurs, etc.),
- Qualité de l'information (respect de la Position- recommandation 2018-02),
- développement des plateformes en marque grise : indiquer le plus clairement possible à l'investisseur l'identité du CIP, son rôle et ses responsabilités,
- Identification et gestion des conflits d'intérêts.

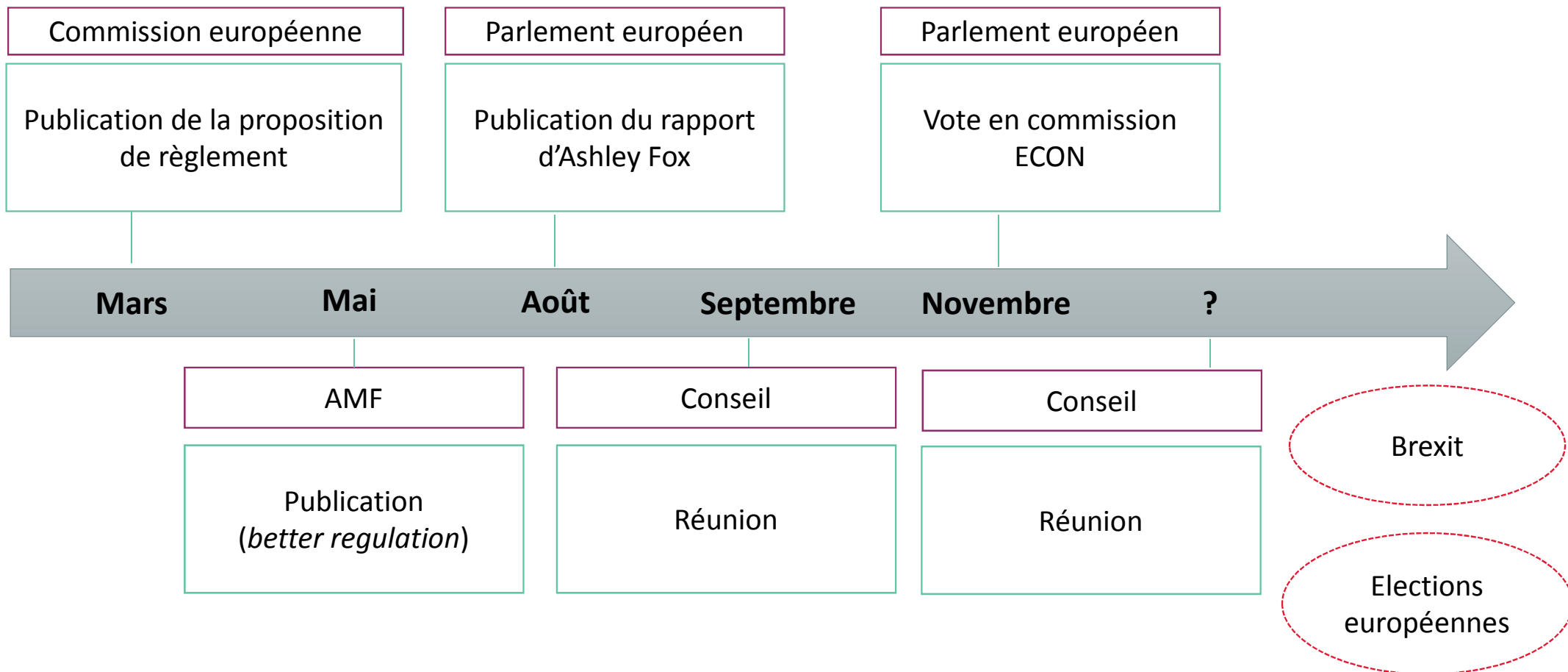


**LE PROJET DE
RÈGLEMENT
EUROPÉEN**

Règlement européen sur le financement participatif : la position de l'AMF

- Soutien apporté à l'initiative de la Commission européenne consistant à créer un cadre législatif européen pour le financement participatif...
- ... sous réserve de quelques ajustements visant à assurer un équilibre entre l'attractivité du régime et la protection des investisseurs:
 - Proposition de relever le seuil de 1 M€ par offre (proposition du Parlement européen : 8 M€)
 - Assortir ce relèvement de mesures en faveur de la protection de l'investisseur (règles d'organisation et de bonne conduite)
- Accord sur le principe d'un document unique harmonisé d'information des investisseurs.
- En attente de clarifications sur divers aspects du règlement (tels que la politique de gestion des conflits d'intérêts, le caractère optionnel ou exclusif du régime, etc.).

Le calendrier européen





CrowdTuesday IFP et rôle de l'ACPR

Arielle DALENS
Adjointe au Service de contrôle des
intermédiaires

Les acteurs du financement participatif

- Un cadre réglementaire spécifique, en place depuis octobre 2014, actualisé notamment en 2016

	IFP	CIP
Typologie des produits	Dons avec ou sans contreparties Prêts avec ou sans intérêts	Titres financiers / minibons
Nature des activités	Mise en relation / Gestion des crédits	Conseil en investissement
Immatriculation à l'Orias <i>(fin sept 2018)</i>	142 plateformes immatriculées <i>Majoritairement des plateformes de dons</i>	52 CIP immatriculés <i>Dont 15 cas de cumul IFP / CIP</i>
Supervision	ACPR	AMF



Pas d'agrément ACPR

***Soumis à contrôle sur place mais
pas de remise de reporting régulier***

Les actions de l'ACPR à l'égard des IFP

□ Actions de contrôle

- Application de la réglementation protectrice de la clientèle (règles de bonne conduite,...)

□ Actions de suivi et de veille

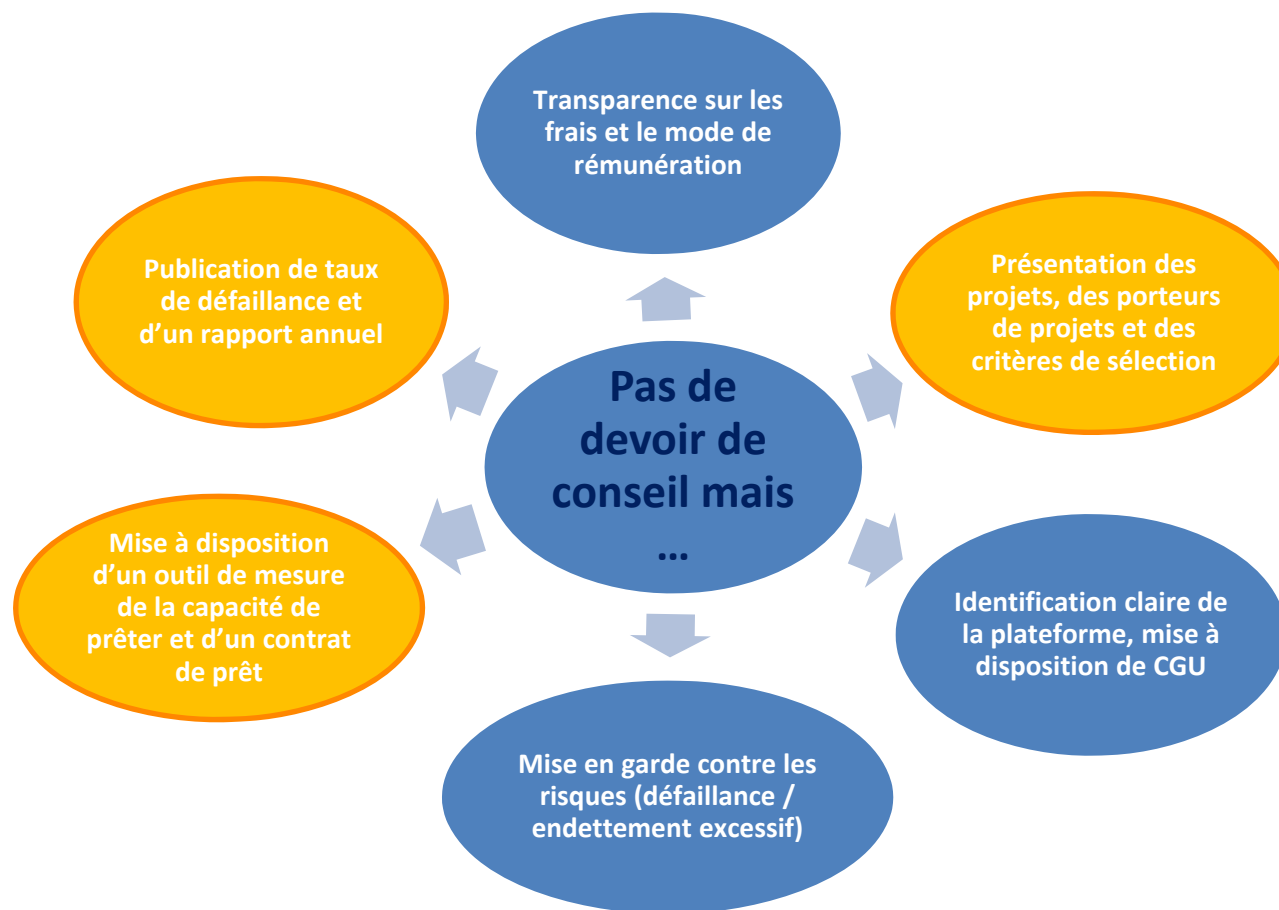
- Enquêtes thématiques
- Rappel à la réglementation

□ Dispositif d'accompagnement du marché

- Communication
 - Publication de FAQ
 - Rencontre avec la place
- Élaboration de doctrine (conjointe avec l'AMF)
 - Position 2017-P-02 sur les taux de défaillance
 - Recommandation 2017-R-02 sur la gestion extinctive

Points de vigilance

- Une information claire du public sur les risques, les projets, les engagements



Points de vigilance

□ Organiser la gestion extinctive des activités

- Définir et organiser **les modalités de suivi des opérations** de financement et la gestion des opérations **jusqu'à leur terme**, y compris en cas de cessation d'activité (L.548-6 11° CMF)
 - Identifier les processus indispensables à la continuité des prestations et anticiper l'éventuel transfert au PSP ou l'ASP (contrats avec 1/3,...)

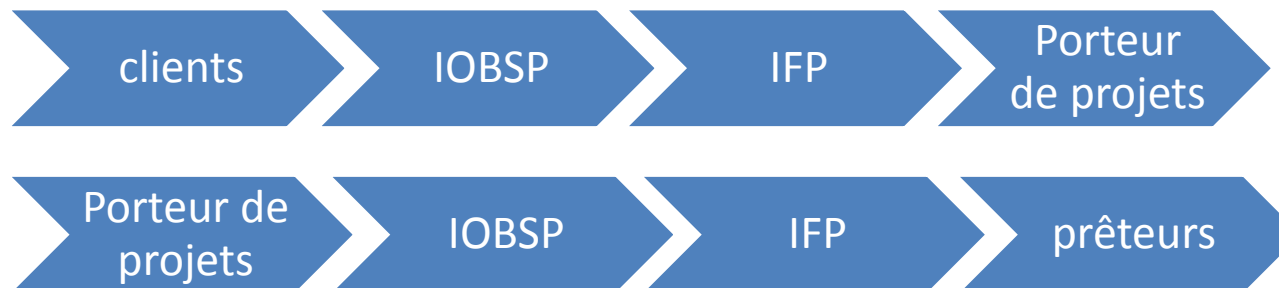
- Conclure **un contrat de gestion extinctive** avec un prestataire de service de paiement (PSP) ou un agent de SP (R. 548-9 CMF)
 - Liste précise des tâches confiées, protocole de transmission, rémunération éventuelle...
 - Tests
 - Information du client



Recommandation
2017-R-02
(ENV 01/07/2018)

Quelles évolutions de la réglementation ?

- ❑ Vers un assouplissement de la définition « projet » (Article L548-1CMF)
- ❑ Cumul des statuts d'IOBSP et d'IFP
- ❑ Mise en relation via un IOBSP



JEAN-NOËL BARROT

Député MODEM de la 2ème circonscription des Yvelines,

Vice-Président de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire



MERCI !



Vous êtes invités à poursuivre les échanges autour d'un verre.

